



Togo/ Les nouveaux élus feront leur rentrée parlementaire le 08 Janvier 2019

Les nouveaux députés élus à l'issue des élections législatives du 20 décembre dernier feront leur rentrée parlementaire le 08 janvier prochain, soit le deuxième mardi après la proclamation des résultats définitifs effectuée ce lundi par la Cour Constitutionnelle conformément aux dispositions du Code électoral.

Suite à la gestion des contentieux et des recours, les résultats définitifs donnent 59 sièges au parti au pouvoir Union pour la République (UNIR), 07 sièges pour l'Union des Forces du Changement (UFC), 03 sièges pour le Nouvel Engagement Togolais (NET), 02 sièges pour le Mouvement Patriotique pour la Démocratie et le Développement (MPDD) et un siège chacun pour le Parti Démocratique Panafricain (PDP) et le Mouvement pour les Républicains Centristes (MRC).

Les candidats indépendants se partagent les 18 sièges restants comme suit : Deux (02) sièges pour « Bâtir », un (01) siège pour « Avé en Marche », deux (02) sièges pour « Duanényo », deux (02) sièges pour « Alolédou Vo », deux (02) sièges pour « ESOP », trois (03) sièges pour Cercle de Réflexion et d'Action pour le Développement « CRAD », deux (02) sièges pour

« Pour Construire », un (01) siège pour « Nouvelle Vision », deux (02) sièges pour Liste des Indépendants pour la République (LIR), et un (01) siège pour « Conscience Patriotique ».

Un peu plus de trois millions d'électeurs étaient appelés aux urnes le 20 décembre dernier pour élire leurs députés à l'assemblée nationale, des élections boycottées par la coalition des 14 partis politiques de l'opposition.

Cris DADA